

E FOOT 38



Procès Verbal N° 432



SAISON 2018-2019



*Journal officiel
du District de l'Isère de Football*



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	7
COMMISSION DES ARBITRES	9
COMMISSION F.M.I.....	14
COMMISSION DELEGATIONS	15
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	17
COMMISSION FEMININES	18
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	19
COMMISSION FUTSAL	21
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	22
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	25

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.ffs.fr



ETHIQUE
SECRETARIAT
TRESORIER
APPEL
ARBITRES
DISCIPLINE
TERRAINS
FEMININES
ENTREPRISES-FUTSAL
REGLEMENTS
SPORTIVE
STATUT DE L'ARBITRAGE
TECHNIQUE

04 76 26 87 70
04 76 26 82 90
04 76 26 82 92
04 76 26 87 72
04 76 26 82 94
04 76 26 82 97
04 76 26 82 95
04 76 26 87 73
04 76 26 87 74
04 76 26 82 96
04 76 26 87 71
04 76 26 87 75
04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES

Toute une banque
pour vous



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



APPLICATION PRODUITS REVÈTEMENTS

isère

LE DÉPARTEMENT

www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**
BUSINESS

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 9 AVRIL 2019

PROPOSITION MÉDAILLE DISTRICT 2019

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de DISTRICT.**

Pour cela, merci de compléter le formulaire disponible sur notre site et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 26 AVRIL** délai de rigueur.

CLIQUEZ CI-APRES pour accéder au formulaire : <https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-district-2019/>

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère.

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	DISPOSITIF INCHANGÉ 1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE 2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.

Date butoir dernier jour de la formation.



TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU

582472 AC MISTRAL

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 AS MAHORAISE

581943 AS TURQUOISE

590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS

663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

611693 ENERGIE SPORT

TRESORERIE LIGUE

En application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 20 mars 2019 (relevé 03).

512530 F.C. CHIRENS

520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE

525338 U.S. VIZILLOISE

533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON

534738 AM.S. DE CHEYSSIEU

541917 F.C. D'ANTHON

544257 VETERANS F.C. SILLANS

549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX

553080 TURCS A MOIRANS

553399 AS CREMIEU

554434 FC ROCHETOIRIN

563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE

564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN

564092 GRENOBLE FUTSAL

581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE

581082 F. CL. DE BREZINS

581943 A. S. TURQUOISE

581958 A.S. SUSVILLE MATHEYSINE

582106 EYZIN SAINT SORLIN F. C.

582472 A. CLUB MISTRAL

582501 LA GRINTA

582776 FOOTBALL CLUB AGNIN

590490 MARTINEROIS DE FUTSAL

609367 C.O.S.CATERPILLAR GR

611693 GRENOBLE ENERGIE SPO

615032 LES METROPOLITAINS

663904 AS INTER-ENTR DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

682488 A.T.S.C.A.F ISERE

863936 BRAGA SPORTING CLUB

FORFAIT GENERAL SENIORS – U19
Du 5 au 6 Avril 2019
Amende 90 €

ST QUENTIN	D5
LIERS	D6
CESSIEU	U19

FORFAIT GENERAL U17 – U15
Du 4 au 6 Avril 2019
Amende 68 €

GIERES	U17D3
RACHAIS	U15D3

FORFAIT JOURNEE
Du 23 Mars 2019
Amende 32 €

ST HILAIRE DE LA COTE	U19D2
-----------------------	-------

FORFAIT JOURNEE
Du 6 et 7 Avril 2019
Amende 32 €

COTE ST ANDRE	D4
VALLEE BLEUE	D4
UNIFOOT	D5
VINAY	D6
CROLLES	U19D1
VILLEFONTAINE	U17D2T
MAURICE L'EXIL	U17D3

ABBAYE	U15D2
DOMARIN	U15D2
CHARVIEU	U15D2
ST MARTIN D'URIAGE	SA8ENTD1
VILLEFONTAINE	U18FA8D1
VALLEE DE L'HEN	U19D2
GRESIVAUDAN	U15D3

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13
Du 6 Avril 2019
Amende 32 €

CESSIEU	CHU13FI
---------	---------

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS
Du 1° au 7 Avril 2019
Amende 11 €

PAYS ALLEVARD	U13D3
ECHIROLLES	U13D4
VIRIEU	SA8ENTD2
FONTAINE LES ILES	SA8ENTD2
GRESIVAUDAN	U18FA8D1
O. NORD DAUPHINE	FUTD2
SASSENAGE	CIU13
VILLENEUVE 2	CIU13
VILLENEUVE 3	CIU13
MONESTIER	CIU1

FMI NON RETOURNEE
Du 6 Avril 2019
Amende 75 €

BOURGOIN	U19D1
ST ANDRE LE GAZ	U19D2
GRESIVAUDAN	U15D3

FM NON RETOURNEE
Du 25 au 31 Mars 2019
Amende 75 €

VAREZE	FEMA8D2
ISLE D'ABEAU	FEMA8D2
ARTAS	U15FA8
GRESIVAUDAN	U13D4
ASCOL	U13D4
BELLEDONNE MEYLAN	ENTA11
FUTSALL DES GEANTS	FUTD1
EYBENS	SA8ENTD1
VALLEE GRESSE	SA8ENTD2
JARRIE CHAMP	SA8ENTD2

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr



RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : NOYAREY – AINOUCHE M. – FLACHERES – NOYAREY – BECHET P. – AKHARRAZ B. – CICE-
RON F. – VALLEE GRESSE – CESSIEU – YUKSEL F. – LUORO M. – VALLEE BLEUE – SENOUSSE T. – SEGURA
R. – PLATEL Y. – REMLI A. – FUENTES M. – ZIEGLER B. – VAILLANT E. – PICARD B. – CHAHBOUNE O. –
GONCALVES J.M. – ALI I. – DUVERNE N. – BOULORD J.M. – HAMILA S. – MAYETTE B. – PLATEL Y. – BEN
FREDJ R. – ARSLANTAS D. – HOCINE H. – GRESIVAUDAN.

APPEL: NOYAREY – GRESIVAUDAN - BEN EL HADJ SALEM Z.

REGLEMENTS : AINOUCHE M. – ANAR AKDIM K. – CHARVIEU – ASF BOURBRE – BOUCHAGE – ALI I. – HAUTE
TARENTEISE FC – NIVOLAS – ASF BOURBRE – VALLEE DE L'HIEU 38 – ARTAS – MOS 3R – AIR LIQUIDE –
SASSENAGE.



COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 09/04/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, H. COBAN, V. SCARPA, R. NODAM, J. M. KODJADJANIAN.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, G. BISERTA.

CONVOCATIONS

DOSSIER N°31 : Appel du club de VOIRON-MOIRANS en date du **01/04/2019** contestant la décision prise par la commission féminine lors de sa réunion du 26/03/2019.

Sur la sanction suivante: La commission sportive considérant que pour la saison 2018/2019 le club de VOIRON-MOIRANS Seniors féminine A 11 évolue en entente avec le club de VOUREY et ne pourra accéder à la LAURA FOOT.

L'audition aura lieu le mardi 30/04/2019 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

DOSSIER N°32 : Appel du club de NOYAREY en date du **04/04/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 02/04/2019.

Match : AS GRESIVAUDAN / NOYAREY – SENIORS D3 – POULE A du 24/03/2019.

Sur les sanctions de joueurs

L'audition aura lieu le mardi 23/04/2019 à 19H00.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N°33 : Appel du club de AS GRESIVAUDAN en date du **09/04/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 02/04/2019.

Match : AS GRESIVAUDAN / NOYAREY – SENIORS D3 – POULE A du 24/03/2019.

Sur la sanction d'un joueur

L'audition aura lieu le mardi 23/04/2019 à 19H00.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail.

APPEL REGLEMENTAIRE

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N°26 : Appel du club d'EYBENS en date du 15/03/2019 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 12/03/2019.

Match : EYBENS 2/ BOURGOIN-JALLIEU2 –U17 D1 du 09/03/2019.

Sur la sanction suivante: Match perdu par pénalité à l'équipe U17 D1.

La Commission Départementale d'Appel s'est réunie le mardi 02 Avril 2019 au siège du district de l'Isère, dans la



composition suivante :

Président de séance : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire) R. NODAM, G. BISERTA, J. LOUIS.

En présence de :

♣ Mr. GARCIA Pierre-Jean manager général du club **d'EYBENS**.

♣ Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission départementale des règlements.

♣ Mr. GUIRADO PATRICO Nathan arbitre officiel de la rencontre.

Notant l'absence excusée de Mr CUSANNO Albert et Mr BOUVIER Franck du club **d'EYBENS**.

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Après rappel des faits et de la procédure :

Considérant que l'équipe U17 D1 a eu match perdu par pénalité pour la rencontre EYBENS 1 / BOURGOIN-JALLIEU 2 du 09/03/2019, sanction donnée par la commission départementale des règlements.

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel.

• Considérant ce qui suit

- Mr. GARCIA Pierre-Jean manager général du club d'EYBENS précise que cette journée a été un cauchemar, avec le beau temps la rocade a été surchargée une grande partie de la journée, les équipes visiteuses sont arrivées en retard.

Le club est obligé de laisser le stade sur le créneau 12h30 14h00 au club d'Echirolles qui eux aussi ont pris du retard sur leurs rencontres.

L'arbitre officiel des U17 D3 n'est pas venu personne au club ne savait modifier la tablette perte de temps de 15 à 20Mn supplémentaires.

Le club avait prévu de la marge pour le match seniors, le club de ST GALMIER était d'accord pour débiter le match avec du retard les officiels ont décidé autrement.

Avec du recul j'aurais dû écourter le match des U17 D3, pas facile d'expliquer aux jeunes joueurs licenciés qui s'entraînent d'arrêter leur match.

- Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission départementale des règlements a eu ce dossier à traiter, le match étant interrompu à la 65Mn par l'arbitre officiel, la commission a jugé l'arrêt de la rencontre avec les éléments à sa disposition.

- Mr. GUIRADO PATRICO Nathan arbitre officiel de la rencontre précise qu'à son arrivée au stade le match précédant des U17 D3 venait juste de commencer.

- Avec les dirigeants du club recevant ils ont supprimé la pause du match de D3 mais cela n'a pas suffi.

- Il restait 25 Mn à jouer.

- L'arrêt du match a été imposé par les officiels du match de R3 poule I EYBENS / ST GALMIER CHAMBOEUF coup d'envoi prévu à 19h30. Il y avait un délégué officiel et un observateur d'arbitre.

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'infirmer la sanction infligée en première instance.

La commission départementale d'appel :

Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 12/03/2019.

La commission décide match à rejouer à une date fixée par la commission sportive.

Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club d'EYBENS.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la LAURAFoot, dans un délai de 7 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

PV DE LA REUNION PLENIERE DE LA CDA

DU 02/04/2019 À 19H00 AU DIF

Président : Mete orhan

Secrétaire : Joseph Sabatino.

Présents: Abdelkader Amari - Edgar Barenton - Huseyin Coban- Stephane Cusanno - Arnaud Marey – Riad Nasri -

Excusés : Nicolas Brotons – Jacques Charles – Patrick Courtieu - Karim Sabri - Emerik Pereira -

COMPTE RENDU EFFECTUÉ PAR ARNAUD MAREY

1. Bilan de la saison 2018-2019 :

Il sera fait ultérieurement lors de la dernière cda.

2. Ag de rentrée

Elle se tiendra le samedi 14/09/2019 **de 8h à 12h** avec convocation de tous les arbitres au tsf à voiron à 7h30 pour émargement. La ponctualité est de rigueur.

Des propositions d'ateliers sont faites après le traditionnel bilan de l'année écoulée, la présentation des modifications portées au règlement intérieur de la cda et les modifications des lois du jeu:

- Etre assistant (le hors-jeu, notamment)
- Conduire une observation
- Placements et déplacements
- Questionnaire : 20 questions

Les tests physiques seront décentralisés et auront lieu un samedi matin ; les arbitres pourront se rendre à l'un ou l'autre des lieux en fonction de leur inscription préalable. Une absence à la 1ère date vaut convocation à la 2nde.

Lieux en discussion : moirans samedi 21/09 à 9h et nivolas-vermelle samedi 28/09 à 9h.

Un rattrapage aura lieu à tullins un mardi soir fin octobre à compter de 19h.

3. Point sur les désignations et les observations

La CDA a fait le choix de privilégier 3 axes dans les observations :

- Voir tout le monde, ce qui était rarement le cas auparavant, sous réserve des aléas liés aux maladies et blessures voire indisponibilités récurrentes.
- Voir les JAD plusieurs fois ; presque tous ont été à ce jour vus au moins une fois.
- Privilégier les observations des arbitres D3 qui seront le plus concernés par les montées au vu de la réforme des championnats et des arrêts des D2. Tous les D3 seront donc vus 2 fois.

En ce qui concerne les arbitres des autres catégories, seule la note la plus élevée sera retenue en cas de double observation. La possibilité d'achever une 2ème observation des d1 est à l'étude en fonction du nombre d'observateurs disponibles.

La CDA remercie vivement tous les arbitres D1-D2-AA et arbitres de ligue qui apportent leur aide à l'occasion des observations de leurs jeunes pairs et débutants et souhaite que le tutorat se poursuive l'an prochain. Une somme forfaitaire de 25€/ suivi sera versée aux arbitres qui s'engagent à suivre un jeune 5 fois dans l'année.

4. Classement des arbitres

Il sera fonction de la ou des notes des observations, du questionnaire de rentrée et du bonus-malus.



5. Réforme des championnats

L'an prochain, il y aura 2 poules en d1, 3 en d2, 4 en d3, 5 en d4 et le reste des équipes sera en d5. De gros besoins en assistants se font sentir d'où l'appel à candidature pour devenir arbitre assistant spécifique.

6. Règlement intérieur de la cda

Adopté par le comité de direction du district le 15/03/2019 après avis de la cra, il a été envoyé à tous les arbitres et se trouve sur le site du dif, rubrique arbitrage / docs arbitres / règlement intérieur cda.

Un nouveau règlement est en cours de rédaction et requiert un examen particulier au vu des expériences diverses vécues cette année.

7. Transmission du courrier au sein de la cda

Le secrétariat du dif transmet désormais le courrier, les fiches navettes des commissions et les indisponibilités à tous les secrétaires des désignations, à riad nasri chargé des enquêtes, au secrétariat de la cda et au président.

Chaque personne concernée est chargée de répondre aux courriers avec copie au président et au secrétaire, jo sabatino.

8. Les rapports et les notes

Une discussion sur les notes est engagée. La possibilité de créer un pool d'observateurs attitré est envisagée à l'instar de ce qui se passe en ligue.

Exemple : 1 observateur par poule de d1 et changement à la mi-saison afin que tous les arbitres d1 soient vus par les deux mêmes observateurs. 3 Observateurs dédiés en d2 (1 par poule). Ce système ne peut être envisagé aux autres niveaux en raison du nombre insuffisant d'observateurs.

9. Questions diverses

Tour de table.

Fin de la reunion 22h30.

Le Président
Orhan METE

Le Secrétaire
Joseph SABATINO

PERMANENCE DU MARDI 9 AVRIL 2019

President: Mete Orhan.

Secrétariat : J. Sabatino.

Présents : U. Coban. Amari A.

RAPPEL : CONSULTATION DES DÉSIGNATIONS

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur myfff **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : RÉDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du district, [rubrique arbitrage > docs arbitres > rapports disciplinaires d'arbitrage](#).

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la fmi) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique règlements locaux : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents à

Inscrire « pour le club a, mr x présent, pour le club b, mr y présent » (remplacer a et b par le nom des équipes, et x et y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club a, mr x absent, pour le club b, mr y présent » (remplacer a et b par le nom des équipes, et x et y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques Charles.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur myfff pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans myfff (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

RAPPEL PAIEMENTS ET RAPPORTS DISCIPLINAIRES

Les arbitres doivent produire un reçu officiel lorsqu'ils sont payés par les clubs sur les compétitions qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation.

Le formulaire se trouve sur le site du district, rubrique arbitrage, indemnités et frais (puis reçu). L'adresse de l'arbitre (commune) est impérative.

Tout document non-conforme peut se voir refuser par un club.

Concernant les rapports de matchs pour la commission de discipline du district ils doivent être effectués sur le formulaire officiel se trouvant sur le site du district, rubrique arbitrage, docs arbitres, rapport circonstancié, à remplir directement sur l'ordinateur et à envoyer à l'adresse indiquée au-dessus du document au district commission de discipline.

3ÈME ET DERNIER STAGE DE FORMATION INITIALE À L'ARBITRAGE SAISON 2018/2019

Veillez prendre note de la dernière session de stage d'entrée dans l'arbitrage qui aura lieu du 15 au 17 avril 2019 au stade des Mûriers, 1184 rue du vernay, 38300 Nivolas-Vermelle. Il s'agit d'une formation en internat : hébergement et restauration inclus dans le coût de formation.

Horaires : accueil à 8h le lundi 15 avril ; fin à 18h le mercredi 17 avril.

Et formation administrative complémentaire pour ceux qui auront réussi, **le samedi 20 avril 2019 au district de l'isère de football**, 2 bis rue pierre de coubertin, 38360 sassenage. (Formation administrative : 8h-13h le samedi 20 avril 2019). Nota : dossier avec éléments à fournir sur le site du district, rubrique arbitrage.



TABLEAU DES CANDIDATS INSCRITS (CI-DESSOUS)

NOM	Prénom	Date nais.	Club qui inscrit le candidat	Observation
AKSOY	Emre	17/10/1997	FC LA SURE	Dossier complet
BARRIERE	EDDY	12/08/1999	2 ROCHERS	Dossier complet
BENDHAJ	AZIZ	08/11/1989	AS FONTAINE	Dossier complet
CHAMMY	BADR	23/02/2002	BOURGOIN FC	Dossier complet
CHOKOR	Ahmad	04/07/1992	ST PAUL VARCES	Dossier complet
DESTRAS	Tristan	06/01/2006	UNIFOOT	Dossier complet
DI CHIARO	Yann	13/05/1991	POISAT	Dossier complet
DJONDO	WILLIAM	13/11/1985	CESSIEU	Dossier complet
EL YOURI	MEHDI	01/05/2002	FC PONT DE CLAIX	Dossier complet
GHANDOUR	Lucas	18/11/1996	ENTENTE FOOT ETANGS	Dossier complet
GUFFROY	PAUL	09/06/1986	CESSIEU	Dossier complet
LECOMPTE	GARY	13/01/2004	SEYSSINS	Dossier complet
LUCHINI	Corentin	19/10/2001	AS DOMARIN	Dossier complet
MIMOUN	AMAR	12/06/2000	VALLEE GRESSE	Dossier complet
OULARE	IBRAHIMA	05/07/2000	ASJF DOMENE	Dossier complet
OZTURK	YAKUP	01/02/1996	AS SEREZIN	Dossier complet
PENEL	Donovan	03/04/2003	VINAY	Dossier complet
ROMANGIN	Pierre	25/06/1999	MIRIBEL	Dossier incomplet
SINTIVE	CORENTIN	26/08/2001	ASJF DOMENE	Dossier complet
SOQUET	Matthias	14/05/1993	ST PAUL VARCES	Dossier complet
ZANCANARO	SANDRO	23/10/2003	VINAY	Dossier complet

COURRIERS DIVERS :

FFF /foot 2000 : indisponibilités arbitres/ observateurs.

Commission de discipline : fiches navettes, pris note, transmis au responsable concerné.

Laura Foot Competitions : demande de désigner 2 AA match U19 R2 , du 14/04/2019 – seyssiney / annecy le vieux .
Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

CDA isere : convocation en audition le 23 avril 2019 à 19h30 par courriers électroniques avec ar envoyés aux arbitres concernés.

COURRIERS CLUBS :

Espoir Futsal 38 : confirmation et demande d'un arbitre du match futsal D1 le samedi 04/05/2019 à 20h30 au gymnase st alban de roche.

Match Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso 2. Voir pour prévenir l'arbitre et le club recevant.

UO Portugal : demande de changement d'arbitre, match séniors D3 pa, du 14/04/2019, à 15h00, uo Portugal /la Murette 2, l'arbitre ayant fait le même club le dimanche d'avant ? Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

FC Claix : demande arbitre et délégué, match U15 D3 PA - st Georges de Commiers – Claix du samedi 13/04/2019, transmis au responsable concerné pour suite à donner pour l'arbitre. Concerne la commission de délégation pour le délégué.

St Martin d'Uriage : demande arbitre et délégué, match u 15 D3 PB - st Martin d'Heres / FCSMU du samedi 13/04/2019, transmis au responsable concerné pour suite à donner pour l'arbitre. Concerne la commission de délégation pour le délégué.

As Cessieu : demande arbitres matchs catégorie séniors D5 p D à priori tous les matchs à venir de la poule, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

Us Ruy Montceau : demande arbitre match séniors 2 - Flacheres / Ruy Montceau transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

CS Faramans : demande arbitre match séniors D6 p d du 05/05/2019 à 13h00 - Turcs verpilliere 2 / cs Faramans 2, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

Foot les Etangs : demande arbitre match veterans coupe à 8 Nord Isere.

Le 19/avril /2019 à 21h00 : Beauvoir1 / Entente Foot les Etangs 1. Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Us Beauvoir : demande arbitre match séniors D6 p. Ddu 14/04/2019 - Cheyssieu 2 / US Beauvoir 2, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FC Vallee de l'Hien 38 : confirmation réserve technique, match d3 pd du 07/04/2019, Mos3r 3 / fc Vallee de l'Hien, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Us Reventin : nous signale que le match seniors D5 pe : Reventin 3 / Uni Foot 3 n'aura pas lieu car l'équipe visiteuse est forfait. Transmis au responsable concerné pour récupérer l'arbitre et lui donner une nouvelle désignation concerne mr saighi alla.

St Simeon de Bressieux : nous avons bien pris note de votre courrier, mais n'avons pas apporté de réponse car cela concerne les décisions des arbitres qui sont prises au cas par cas lors de leurs rencontres et les déplacements effectués dans les clubs du district. Il faut savoir que les arbitres doivent appliquer les mêmes consignes et les mêmes sanctions s'il y a lieu lors de leur déplacement et sur une rencontre sans discrimination envers un club ou un joueur. La commission de discipline du district qui a répondu à votre courrier est la seule juge pour prendre des décisions relatives aux rapports d'arbitres.



COURRIERS ARBITRES :

Masia Patrice : pris note de votre courrier, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Brioua Mourad : pris note et merci de nous signaler l'absence de l'arbitre du match : st marcellin/st cassien d4. Transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Bonnaire Valentin : courrier de démission, remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage.

Fares Mourad : demande pour la saison 2019-2020 de réintégrer l'arbitrage au centre, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Imbala Ali : demande pour la saison 2019-2020 de devenir arbitre assistant, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

Vivien Arnaud : rapport d'observation, pris note, transmis au responsable concerné.

Jallamion Olivier : nous signale que son match u 19 D2 n'a pas eu lieu à cause du forfait de l'équipe de la Vallée de l'Hien. Pris note.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES TES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION F.M.I.

RÉUNION COMMISSION DU 9 AVRIL 2019

Président : Mr MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR, GIROUD GARAMPON

IMPORTANT :

Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir** qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.

Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, **en cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison**, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette



Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant)

CONVOICATIONS

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 16 Avril à 18h30

Mr MALITE Jean Pierre et Mr DURSUN Ayhan

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 09 AVRIL 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club.**

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.



COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

RECTIFICATIF DESIGNATIONS :

Dimanche 07 Avril 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Féminine D1	CLAIX	VEZERONCE HUERT	DURAND Nicolas	Frais aux 2 Clubs
D4 Poule C	CREYS MORESTEL 2	LCA FOOT 38	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation

DESIGNATIONS :

Samedi 13 Avril 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère U19	RIVES	REVENTIN	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère U19	LA MURETTE	CREYS MORESTEL	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère U19	MANIVAL	EYBENS 2	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère U17	MOS 3R	SEYSSINET	AVETTAND Julien	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère U17	ISLE D ABEAU	RACHAIS	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isère U17	SEYSSINS	LA MURETTE	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs
U15 D1	CROLLES	MOS 3 R	GUEDOUAR Ridha	Frais aux 2 Clubs
U15 D3 Poule B	ST MARTIN D HERES FC	ST MARTIN D URIAGE FC	BALDINO Cataldo	Frais au Clubs ST MARTIN D URIAGE

Dimanche 14 Avril 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	SAINT ANDRE GAZ	SAINT MAURICE L'EXIL	COTTIER Raphael	Caisse de Péréquation
D1	VAREZE	AJA VILLENEUVE	HUGOT daniel	Caisse de Péréquation
DI	DOMARIN AS	VELLEE GRESSE FC 2	MALLET Marc	Caisse de Péréquation
D2 Poule A	SEYSSINS	VALLEE DU GUIERS 2	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
D3 poule A	U O PORTUGAL SMH	MURETTE US 2	MORE Claude	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	NOYAREY	RIVES SP	AVETTAND Julien	Caisse de Péréquation
D3 Poule D	O VILLEFONTAINE	COLLINES	BOULORD Jean Marc	Frais au Club de Collines
D4 Poule A	POISAT	PAYS D ALLEVARD	BOUZIT Nassim	Caisse de Péréquation
D4 Poule E	TIGNIEU	SAINT MAURICE EXIL 2	BENZEGHIBA Tofik	Frais au Club de Saint Maurice l'Exil
FEMININE à 11 D1	VOIRON MOIRANS	ESTRABLIN	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 9 AVRIL 2019

Président M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT, EL GHARBI

COURRIER

Arbitre : MAMILA Salem pour le bon accueil du club de Bouchage

Délégués : DURAND Nicolas et BECHET Patrice

Clubs : Cessieu ; Haute Tarentaise et St Siméon de Bressieux

Clubs de St Cassien : Le bonus sera mis sur le site du district lorsque tous les matchs aller auront été joués

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note à tous les responsables des équipes U17, U15, U18F, U15F :

La fin de saison approchant, pensez à bien remplir vos fiches sur le challenge de la sportivité que vous trouverez ainsi que le règlement sur le site du District (document puis éthique et prévention puis sportivité seniors et jeunes puis fiche Challenge)

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 431 est sur le site. Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 432 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues

Ascol; Bizones; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheys-sieu; Les Avenières; Noyarey; Quatre Montagnes; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Thodure; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 9 AVRIL 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boîte mail officielle : feminines@isere.fff.fr

COURRIERS : LA U R A FOOT, NIVOLAS, ARTAS CHARANTONNAY, CONSEIL DEPARTEMENTAL, LA SURE, VEZERONCE HUERT, VILLEFONTAINE, NORD DAUPHINE, PAYS D'ALLEVARD, BOURGOIN, CROLLES

RAPPEL :

Toute demande faite par un autre moyen que la boîte mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la **boîte mail de la commission féminine** Et non sur la boîte mail de la commission sportive

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT** MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

ARBITRAGE AU FEMININ

Suite au succès du stage d'Autrans, la ligue organise un nouveau stage exclusivement féminin à Andrézieux du 24 au 26 avril en pension complète (Pris en charge avec les bons de formation)

Petit rappel, au statut de l'arbitrage pour toute nouvelle arbitre féminine, vous avez le droit à 1 muté supplémentaire (dans les conditions fixées à l'article 45 du statut de l'arbitrage ligue)

INFORMATION

La commission médicale, de concert avec les commissions technique et féminines, organise une réunion de sensibilisation aux pathologies spécifiques du foot féminin le 15 mai.

Les joueuses ainsi que les entraîneurs sont concernés par cette réunion.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant soit auprès de la commission féminine, soit auprès du secrétaire général.

REUNION PLENIERE

La réunion plénière aura lieu le jeudi 20 juin
au District. Présence obligatoire



COMMISSION FEMININE ELARGIE

Prochaine réunion le 13 mai au District

FESTIVAL NATIONAL U 13F

La commission sportive remercie le club de Creys Morestel pour son accueil lors de la finale départementale du challenge Festival U13F et le félicite pour la qualité de son organisation

Seul 6 équipes sur les 8 retenues ont participé à cette compétition ce qui est dommageable
Qualification du G F 38 et de VEZERONCE HUERT pour la finale régionale à FEURS

COUPE DE L'AMITIE

¼ de finale le 14 Avril, Tirage sur le site

COUPE U18 F

Cadrage le 13 Avril

LCA / FONTAINE

SUD ISERE / ST SIMEON DE BRESSIEUX

½ Finale le 11 Mai à VOIRON

COUPE U15 F

3ème tour le 13 Avril

4ème tour le 11 Mai à VOIRON

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

RÉUNION DU MARDI 09 AVRIL 2019 – PV 432

Présents : Farid EL MASSOUDI - Patrick MONIER.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

185. Air Liquide : noté (date finale).

186. Air Liquide : noté (FM).

187. Jarrie-Champ 2 : noté (erreur résultat). Correctif.

188. GSE : noté (matches). Courrier souhaité.

189. Mr Riad NASRI, arbitre : noté (arbitres 1/2 finales). Remerciements.

190. Air Liquide : noté (FM).

191. Mr Kamel ANAR AKDIM, arbitre : noté (match CEA1-GSE).

192. Deux Rochers 1 : noté (match vs St-Martin d'Uriage).



193. ASPTT 3 Sifac : noté (FM).

194. Fontaine Les Îles : noté (FM).

195. Villeneuve : noté (FM).

DOTATION POUR TOUS LES CLUBS - RAPPEL

Pour bénéficier de la dotation FFF (500 € d'équipements) : se référer au mail envoyé par la FFF à tous les clubs sur la boîte @laurafoot.org, suivre le lien indiqué et valider la commande.

MEDAILLES DE DISTRICT

Pour récompenser un membre bénévole de votre club : pour lui permettre d'être honoré(e) de la médaille du District. Formulaire à renvoyer avant le 26/04/2019, délai de rigueur (lien sur le site du District : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2019/03/formulaire-2-demande-medaille-dif.pdf>),

NOTE A TOUS LES CLUBS - RAPPELS

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

Respect des Horaires terrains Grenoble : 21h45 : extinction des lumières terrains. **22h00** : extinction des lumières vestiaires, fermeture de l'installation et sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement **l'arbitre désigné** et **Mr Riad NASRI, 06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter **Mr Jean-Marc BOU-LORD, 06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

Licences : Contrôle des licences via l'application « Footclubs Compagnon », ou via listing imprimé avec photos des licenciés.

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc.). En cas de match non disputé (intempéries ou autre motif), saisir impérativement « **match non joué** ». Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Toutes les équipes peuvent se contacter pour programmer leurs matches en retard et proposer une date à la CFE pour étude et validation.

Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

Correspondants équipe : la liste des correspondants de toutes les équipes est disponible sur le site : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

COUPES DE L'ISERE, FINALES

Les finales des coupes de l'Isère **Foot Entreprise à 11** et **Senior à 8** et **Entreprise** auront lieu les **vendredis 17/05/2019 et 24/05/2019** à Champ-sur-Drac, au stade René Perrouault.

- **Finale coupe Entreprise à 11** : vendredi 17/05/2019 à 20h45.

- **Finale coupe René Laffond (repêchage Entreprise à 11)** : vendredi 24/05/2019 à 20h45.

- **Finale coupe Senior à 8 et Entreprise** : vendredi 24/05/2019 à 19h15.

- **Finale coupe repêchage Senior à 8 et Entreprise** : vendredi 17/05/2019 à 19h15.

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11 – 1/2 FINALES

Sous réserve homologation des résultats, et équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

IDF2. GSE – CEA 2 Grenoble.

Lundi 06/05/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 15/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ12. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 15/04/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

RJ12. CD Varcès – Belledonne.

Lundi 15/04/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

AJ18. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 15/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

Exempt (15/04/2019) : ASPTT 3 Sifac.

RJ15. ASPTT 3 Sifac – CEA 2 Grenoble.

Mardi 23/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ12. ASPTT 3 Sifac – Air Liquide.

Lundi 29/04/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

RJ14. CEA 2 Grenoble – CD Varcès.

Lundi 29/04/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J15. CEA 1 ST – Belledonne.

Lundi 29/04/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J15. ASPTT 2 ST – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 29/04/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

Exempt (29/04/2019) : GSE.

**CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTRE-PRISE, D1**

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 29/04/2019 au 02/05/2019

J15. Métropolitains 1 – Villeneuve.

J15. St-Martin d'Uriage – Eybens.

J15. Deux Rochers 2 – Deux Rochers 1.

J15. Jarrie-Champ 1 – USVO Grenoble.

Matches en retard

Dirigeants vous contacter pour rattraper vos matches en retard pendant les vacances pascales (15 au 26/05/2019), et informer la CFE des dates retenues.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTRE-PRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J15. Touvet-Terrasse 2 – Virieu.

Lundi 29/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

J15. Touvet-Terrasse 1 – Fontaine les Iles.

Lundi 29/04/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 29/04/2019 au 02/05/2019

J15. St-Paul-de-Varces – Jarrie-Champ 2.

J15. Vallée de la Gresse – Fasson.

J15. Exempt : Umicore.

Matches en retard

Dirigeants vous contacter pour rattraper vos matches en retard pendant les vacances pascales (15 au 26/05/2019), et informer la CFE des dates retenues.

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 09 AVRIL 2019

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.

Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors :
CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Espoir Futsal 38 : Lu et noté.

OND : Lu et noté.

Pays Voironnais 2 : Lu et noté.

INFOS :

MONTEES / DESCENTES :

D1 : 1 montée en Ligue et 2 descentes en D2.

D2 : 1 montée en D1.



Sous réserve du championnat de Ligue.

La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).

Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.

Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.

Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'horaire de vos rencontres aux Délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.

NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

11° journée :

RCA 2 / Pays Voironnais 2 : Le Dimanche 14/04/19 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

12° journée :

Pays Voironnais 2 / Mistral Grenoble : Le Jeudi 25/04/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

13° Journée :

Mistral / Nuxerete Fs 1 : Le Vendredi 12/04/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).

15° Journée :

Pays Voironnais 2 / Vie et Partage 2 : Le Jeudi 11/04/19 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

16° Journée :

Mistral Grenoble / RCA 2 : **Le Vendredi 19/04/19 à 20h30** (Gymnase Ampert, Grenoble).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

15° Journée :

FO Rivois / OND 1 : Le Lundi 15/04/19 à 20h30 (Gymnase SIS, Rives).

16° Journée :

OND 1 / Pays Voironnais 3 : Le Mardi 09/04/19 à 20h00 (Salle des Sports, St Georges d'Espérance).

17° Journée :

FO Rivois / Nuxerete Fs 38 2 : Le Lundi 29/04/19 à 20h30 (Gymnase SIS, Rives).

Pays Voironnais 3 / Crolles FC 3 : Le Dimanche 05/05/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

RC Virieu F. 2 / OND 1 : Le Vendredi 12/04/19 à 20h00 (Halle des Sports, Virieu).

Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

INFORMATIONS DIVERSES :

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 9 AVRIL 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, ROBIN

Absents excusés : MM. PINEAU, REPELLIN, BONO, HUGOT, GALLIN, VITTONI

COURRIERS

CHARVIEU-CHAVAGNEUX : Educateur : M. Sofien HAMDY remplace M. Florent FOURNIER.

VALLEE DE L'HIEU : réserve technique transmise à la Commission des ARBITRES pour suite à donner.

CLUB EN INFRACTION AU STATUT DE L'EDUCATEUR

D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

Club concerné : **ASP BOURGOIN**

Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2

b. Obligations concernant l'éducateur :

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent déclarer leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat (1ère journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

JOURNEE	DATE	SITUATION	N° ET DATE DU PV	SANCTION ET AMENDE
16	24 mars	EDUCATEUR NON DIPLOME	432 du 9 avril	moins 1 point et 50 €
17	7 avril	EDUCATEUR NON DIPLOME	432 du 9 avril	moins 1 point et 50 €

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°88 : LE BOUCHAGE US1 / LES AVENIERES 2 – SENIORS – D5 – POULE D – MATCH DU 07/04/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de **US BOUCHAGE** pour la dire recevable : (joueurs mutés).

Après vérification de la feuille du match, il s'avère que 4 joueurs du club de LES AVENIERES 2 possèdent une licence avec cachet mutation HORS PERIODE.

Considérant l'article 30 des règlements généraux du District Isère football (joueurs mutés) :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'Age, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « MUTATION » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux (nouveau texte) »

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de LES AVENIERES 2 (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de BOUCHAGE 1 (trois (3) points, 2 buts).

Score de la rencontre : 2 / 3

Le club de **LE BOUCHAGE** est crédité des frais de dossier.
Le club de **LES AVENIERES 2** est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 89 - FONTAINE / ST ANDRE LE GAZ – SENIORS – COUPE DE L'ISERE – MATCH DU 31/03/2019

- Considérant ce qui suit :
- Courrier du Capitaine du club de FONTAINE
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre précisant la fin de la rencontre à la 91^{ème} minute
- Le rapport du délégué officiel confirmant la fin de la rencontre à la 91^{ème} minute
- l'art. 128 des règlements généraux de la F.F.F. :
« Est considérée comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitres ou de délégué, désignée par les instances du football. En cas d'absence d'officiel désigné, toute personne licenciée d'un club agissant en qualité d'arbitre, est également considérée comme tel.
Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire ».

Par ces motifs, la C.R. dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

SAINT ANDRE LE GAZ qualifié pour le tour suivant

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS



663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

TRESORERIE LIGUE

En application de l'article 47 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 20 mars 2019 (relevé 03).

512530 F.C. CHIRENS
520296 ABBAYE U.S. GRENOBLE
525338 U.S. VIZILLOISE
533686 A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON
534738 AM.S. DE CHEYSSIEU
541917 F.C. D'ANTHON
544257 VETERANS F.C. SILLANS
549826 A. FUTSAL PONT DE CLAIX
553080 TURCS A MOIRANS
553399 AS CREMIEU
554434 FC ROCHETOIRIN
563927 A. MAHORAISE DE GRENOBLE
564089 VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN
564092 GRENOBLE FUTSAL
581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE

581082 F. CL. DE BREZINS
581943 A. S. TURQUOISE
581958 A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
582106 EYZIN SAINT SORLIN F. C.
582472 A. CLUB MISTRAL
582501 LA GRINTA
582776 FOOTBALL CLUB AGNIN
590490 MARTINEROIS DE FUTSAL
609367 C.O.S.CATERPILLAR GR
611693 GRENOBLE ENERGIE SPO
615032 LES METROPOLITAINS
663904 AS INTER-ENTR DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
682488 A.T.S.C.A.F ISERE
863936 BRAGA SPORTING CLUB

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77

SECRETAIRE
BLANC Aline

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 09 AVRIL 2019

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron /

Excusé : A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Arrêté municipaux : BOURG D'OISANS (jusqu'au 15 avril 2019)- MIRIBEL / SUSVILLE / SASSENAGE / GIERES

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE FESTIVAL U13

La commission remercie vivement le club de CREYS-MORESTEL pour le prêt de ses installations le 6 avril et surtout félicite ce club pour son accueil et la qualité de son organisation respectant scrupuleusement le cahier des charges de ces finales

U13

Finale départementale du challenge U13 : la commission félicite les 2 équipes qualifiées pour le finale régionale qui se disputera le premier week-end de mai à FEURS à savoir le GF38 et le RACHAIS
Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06 87 34 22 88



U15 A 8

Courrier : BOURG D'OISANS : IL est surprenant qu'un club fixe les dates de report de ses rencontres non jouées. C'est à la commission sportive de décider des dates de report.

Poule A : Le match BOURG D'OISANS / GPT FURE ISERE du 13 avril 2019 est reporté au 11 mai 2019
J10 : BOURG OISANS / IZEAUX est reprogrammé au 27 avril 2019
J5 : BOURG D'OISANS / PONT DE CLAIX 2 est reprogrammé au 1° mai 2019
J14 : BOURG D'OISANS / MOIRANS est reprogrammé au 4 MAI 2019
J11 : BOURG D'OISANS / SUSVILLE est reprogrammé au 18 MAI 2019
J2 : GPT FURE ISERE / PONT DE CLAIX 2 est reprogrammé au 27 AVRIL 2019
J4 : PONT DE CLAIX 2 / JARRIE CHAMP est reprogrammé au 18 mai 2019
J13 : SUSVILLE / PONT DE CLAIX 2 est reprogrammé au 20 avril 2019

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U15 A 11

D3 : Poule B : Forfait général de l'équipe 2 du RACHAIS

Poule C : MISTRAL / ST MARTIN D'HERES est reprogrammé au 27 AVRIL 2019

Coupe PIERRE DUBOIS : le match CROLLES / CREYS MORESTEL est inversé et devient CREYS MORESTEL / CROLLES pour raison de 2 niveaux d'écart entre les deux équipes.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U17

Courrier de Voreppe : Nous repartons pour la prochaine saison sur un championnat U18 voté à l'Assemblée Générale d'hiver à Voiron par les clubs. Les montées descentes seront validées par le Comité de Direction du mois d'Avril 2019

Reprogrammation matchs :

D1 Journée 14 du 09/03/19 : Eybens 2 / Bourgoin 2 est reprogrammé au 01/05/19

D2 Poule C : Journée 10 du 06/04/19 St Maurice Exil 1 / Villefontaine Forfait de Villefontaine

D3 Poule C : Gières 2 Forfait Général dans cette poule

Journée 10 du 06/04/19 St Maurice Exil 2 / Domarin - Forfait de St Maurice Exil 2

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

U19

D2 Poule B : Journée 16 du 23/03/19 Nivolas / St Hilaire de la Cote - Forfait de St Hilaire de la Cote

D2 Poule C : Courrier du président de Cessieu déclarant forfait général de son équipe U19, suite à des problèmes de comportement

Journée 18 du 06/04/19 St André le Gaz / Vallée d'Hien - Forfait de Vallée d'Hien

Responsable B. BUOSI tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

D5 : Poule B : Forfait général de ST QUENTIN 2

D6 : Poule D : Forfait général du FC LIERS 3

Courrier US REVENTIN : Nous ne pouvons pas refuser la programmation de votre rencontre à Vallée Bleue en D5 poule E. La demande ayant été faite dans les temps et l'horaire étant officiel, cette demande respecte les règlements

Les Co-Présidents
L. Mazzoleni / F. Agaci

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 9 AVRIL 2019

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLÉMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un **certificat médical** de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

MODULE U9 MINEURS

LES 23 -24 AVRIL 2019 A AUTRANS (AFRAT LE MANOIR AUX LAUZES)

Nom Prénom	Club qui inscrit le candidat
BAUSSAND Jeremy	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BAUSSAND Michael	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BELHOMME Cynthia	ISLE D'ABEAU F.C.
BOSSU Sara	CLAIX F.
CREOLA Mathis	F.C. VAREZE
LORENZI Flora	F.C. SUD ISERE
LUCE Alexis	F.C. DE LA VALLEE DE L'HEN 38
MARTINEZ Lucas	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
MARTINS NUNES Isabel	CLAIX F.
MORALES Safiha	CLAIX F.
PAGAS Oceane	ISLE D'ABEAU F.C.
PELLISSIER ROIDOR Clement	F.C. CROLLES BERNIN
SCARINGELLA Theo	F.C. CROLLES BERNIN
SPADA Yoan	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
TOUATI Morgan	F.C. DE LA VALLEE DE L'HEN 38
VERT Tybalt	F.C. DE LA VALLEE DE L'HEN 38
LISTE ATTENTE	
SARTRE Lenny	F.C. CROLLES BERNIN
VANDAELE Thomas	VAREZE
THIBERT Ronan	VAREZE



INTERCLUBS U6 À U9 SAMEDI 11 MAI 2019

Répartition des clubs				
Club recevant	Club visiteur 1	Club visiteur 2	Club visiteur 3	Club visiteur 4
DOLOMIEU	LE BOUCHAGE	BOURGOIN JALLIEU	MEYRIE	
VEZERONCE	CHARVIEU	LAUZES	ASP BOURGOIN	
VALLEE DU GUIERS	ST GEOIRE EN VALDAINE	NIVOLAS	RUY MONTCEAU	BALMES N.I.
ISLE D'ABEAU	ACFC	VALLEE HIEN	TIGNIEU	VALLEE BLEUE
DOMARIN	ENT. FOOT ETANGS	CASSOLARD PASSAGEOIS	SEREZIN DE LA TOUR	
VALONDRAS	CHABONS	ASCOL	CORBELIN	
ST ANDRE LE GAZ	OYEU	BATIE MONTGASCON	FCTC	
CESSIEU	CREYS MORESTEL	BOURBRE	ROCHETOIRIN	
UNIFOOT	OL.NORD DAUPHINE	ECBF	ESTRABLIN	
CVL 38	REVENTIN V.	OL. VILLEFONTAINE	ST MAURICE EXIL	E2S
VAREZE	FARAMANS	FORMAFOOT B.V	CHEYSSIEU	THODURE
LA COTE ST ANDRE	MOS 3R	COLLINES	BEAUVOIR	COMMELLE
BREZINS	BEAUREPAIRE	IZEAUX	LIERS	
LA BATIE DIVISIN	CHIRENS	ST JOSEPH DE RIVIERE	LCA FOOT 38	
RIVES	ST HILAIRE DE LA COTE	BEUCROISSANT	2 ROCHERS	
CHATTE	ST SIMEON BRESSIEUX	VERSAU	RO-CLAIX	
VINAY	ST HILAIRE ROSIER	VOIRON MOIRANS	ST QUENTIN	
VOUREY	VOREPPE	ST MARCELLIN	CROSSEY	
TULLINS	LA MURETTE	MOIRANS	SASSENAGE	
ST CASSIEN	LA SURE	SEYSSINS		
ECHIROLLES	ST HILAIRE TOUVET	SUD ISERE	ST PAUL DE VARCES	
GF38	CROLLES	ST GEORGES COMMERS		
CLAIX	LE VERSOUD	MISTRAL	FC2A	
PONT DE CLAIX	MARTINEROIS	POISAT	4 MONTAGNES	
SEYSSINET	BOURG D'OISANS	MANIVAL	UOP	
JARRIE CHAMP	ECHIROLLES SURIEUX	AS GRESIVAUDAN		
VALLEE DE LA GRESSE	GIERES	FONTAINE	VALMONTAISE	
ASIEG	PIERRE CHATEL	DOMENE	ABBAYE	
EYBENS	ST MARTIN D'URIAGE	NOTRE DAME MESAGE	BAJATIERE	
TENCIN/GONCELIN	VILLENEUVE	FROGES	TOUVET TERRASSE	CHAMPAGNEUX
USVO	MONESTIER	PAYS ALLEVARD	BELLEDONNE GRES.	

DETECTION U14

Prochain Rassemblement le **MERCREDI 5 JUIN 2019**,
Rdv 13H40 au Stade Plan Menu Est
à Coublevie

NOM	PRENOM	CLUB
MERCOLEDISANTO	Tiziano	OC Eybens
DIALLO	Abdourahmane	FC Echirolles
MALIGNO	Matteo	FC Echirolles
MRAD	Mounir	FC Echirolles
SEGURA	Christophe	FC Echirolles
KELLOUA	Sami	F Côte St André
PORTE	Yoan	FC Isle d'Abeau
GLENAT	Evan	US Murette
GHADJATI	Matys	US Murette
CARCENAC PELLICIER G	Nolhan	US Murette
CAIATI	Corentin	FC Crolles
BOESSO	Tim	FC Crolles
MANNONE	Tom	FC Seyssins
ARTINIAN	Enzo	FC Echirolles
KARKOUB	Othman	FC Echirolles
BONNEL	Noha	FC Echirolles
BENREKIA	Amine	FC Echirolles
SYLLA	Junior	FC Echirolles
BELOUAT	Badis	G.Sud Dauphine
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
LIOI	Matheo	G.Sud Dauphine
TORELLI	Gino	G.Sud Dauphine
HANNOUNE	Yanis	ES Manival
NOE	Maxime	ES Manival
ROY	Clement	ES Manival
FOUQUET	Jonathan	2 Rochers FC
IDTAYEB	Tayssir	FC2A
PERGER	Benjamin	OC Eybens
SOUCHAN	Timeo	OC Eybens



CRELEROT	Thomas	OC Eybens
LOMBARDI	Mattéo	F Côte St André
AKRIMI	Fares	FC Isle d'Abeau
MAGHALAES PORTELA	Kyllian	FC Bourgoin Jallieu
AZRARAK	Amine	FC Bourgoin Jallieu
MEIRELES	Nathan	FC Bourgoin Jallieu
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil
BLILI	Yacine	US Murette
BUFFAT	Marceau	G.Sud Dauphine
BESSON	Loan	AL St Maurice Exil

Pour Information : les 10 premiers joueurs retenus qui apparaissent sur la liste, seront convoqués par la LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES pour participer au stage académique prévu du 22 au 24 avril à Voiron.

RASSEMBLEMENT INTER-DISTRICTS U14F/U13F

Ci-après listing des joueuses U14F/U13F convoquées pour le prochain Rassemblement Inter-Districts du jeudi 18 au samedi 20 Avril à Hauteville-Lompnès (01)

LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE FOOTBALL RASSEMBLEMENT INTERDISTRICTS U14 /U13F

DISTRICT : ISERE			
	Nom Prénom	Date de naissance	Club
GB	BOUVIER Laurine	22/01/2005	FC Isle d'Abeau
2	VERCELLINO Camille	27/01/2005	FC Seyssins
3	BLOYON Mathilda	31/03/2005	FC Vallée du Guiers
4	BORIE Ambre	26/04/2005	FC Sud Isère
5	VARGOZ Sarah	25/05/2005	AS Vézeronce Huert
6	HAKULA Stacy	12/04/2005	CS Nivolas
7	ESSI Sofia	10/10/2005	GF 38
8	ROZAND Ysaline	16/04/2006	OI. St Marcellin
9	PIN Sophie	08/03/2006	US La Murette
10	TINOUCHE Dina	19/06/2006	FC Isle d'Abeau

Encadrement : Jérémy HUGONNARD-ROCHE; Astrid BAULE & Karl PLANCHE

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.

Date butoir dernier jour de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	DISPOSITIF INCHANGÉ 1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	NOUVEAUTE 2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	NOUVEAUTE 2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

